



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative aux demandes d'autorisations de recherche de gîte géothermique à basse température et d'ouverture de travaux miniers

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2020 – 110 du 30 juillet 2020, il sera procédé, **du lundi 21 septembre 2020 inclus au vendredi 23 octobre 2020 inclus**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique consécutive aux demandes présentées par la société Flowergy Châtenay-Malabry d'autorisations de recherche de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers.

Le périmètre de recherche concerne les communes de Châtenay-Malabry, Sceaux et Antony.

Par décision rendue le 1^{er} juillet 2020, monsieur le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné monsieur François Huet, ingénieur VRD en retraite, comme commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations et propositions, lors des cinq permanences qu'il assurera aux dates et heures suivantes :

- À la mairie de Châtenay-Malabry - Service Technique – 2^{ème} étage – 26 rue du Dr Le Savoureux :
 - **le lundi 21 septembre 2020 de 9h30 à 12h30 ;**
 - **le jeudi 8 octobre 2020 de 16h à 19h ;**
 - **le vendredi 23 octobre 2020 de 14h à 17h.**
- A la mairie de Sceaux – Accueil – 122 rue Houdan :
 - **le samedi 17 octobre 2020 de 9h à 12h.**
- A la mairie d'Antony – Accueil - Place de l'hôtel de ville :
 - **le mercredi 30 septembre 2020 de 13h30 à 16h30.**

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Châtenay - Malabry Service Technique – 2^{ème} étage – 26 rue du Dr Le Savoureux. Le public pourra envoyer à cette adresse ses observations et propositions par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, **du 21 septembre 2020 au 23 octobre 2020** aux jours et aux heures d'ouverture habituelle des mairies :

- Hôtel de Ville de Châtenay-Malabry – Service Technique – 2^{ème} étage – 26 rue du Dr Le Savoureux :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mairie de Sceaux – Accueil – Salle la Rotonde – 122 rue Houdan :
 - du lundi au mercredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h30 ;
 - le jeudi de 8h30 à 12h ;
 - le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h30
 - le samedi de 9h à 12h
- Mairie d'Antony – Accueil – Place de l'hôtel de ville :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également envoyer ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : geothermie-zac-lavallee@enquetepublique.net

Ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr

Dans les mêmes conditions de durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site internet suivant : <http://geothermie-zac-lavallee@enquetepublique.net>

Ainsi que sur le site internet de la préfecture : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Eau-arrete-et-enquete-publique-Geothermie>

Et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Le dossier sera en outre consultable sur un poste informatique situé dans les locaux des mairies de Châtenay-Malabry, Sceaux et Antony.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserve ou défavorables au projet.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis aux maires de Châtenay-Malabry, Sceaux et Antony pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Châtenay-Malabry, Sceaux et Antony, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux.

Les demandes déposées donnent lieu à une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au responsable du projet :

Antoine Hego
Eiffage Énergie Systèmes
3-7 place de l'Europe
78140 Vélizy-Villacoublay France
01 71 59 16 90